

Monsieur le Président du Comité Technique Local,
Monsieur le Directeur de Projet de la mise en place de région Languedoc-Roussillon /
Midi-Pyrénées,
Mesdames et Messieurs,

Nous voilà tous réunis aujourd'hui pour faire un point d'étape sur la nouvelle région Midi-Pyrénées / Languedoc-Roussillon.

Nous souhaitons tout d'abord souligner la présence de M Roesch, qui, nous l'espérons, apportera des éclaircissements aux nombreuses zones d'ombre et inquiétudes sur la mise en place de la nouvelle région Midi-Roussillon.

Avant d'évoquer certains points que nous développerons tout à l'heure lors du dialogue social tant vanté dans les différents documents, **nous souhaitons revenir sur ce fameux dialogue social à la DRFiP 31.**

Mardi dernier, la CGT Finances Publiques, comme d'autres organisations, a décidé de ne pas se présenter à la première convocation du Comité Technique Local. Pourquoi ? Tout simplement pour affirmer notre rejet de la mise en œuvre de la démarche stratégique au 1^{er} janvier 2016 avec deux dossiers emblématiques : la fermeture de la trésorerie de l'Isle-en-Dodon et le transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Castanet vers les deux Services Impôt des Particuliers de Toulouse Ranguel.

Mardi dernier, la CGT Finances Publiques ne voulait pas se laisser enfermer dans une simple relation institutionnelle avec la direction mais plutôt engager, dans un cadre unitaire, un débat en présence des personnels et des élus ayant pris position contre ces nouveaux reculs du service public.

A quoi avons-nous assisté ? A la confirmation d'une débâcle de notre direction ou bien à un simple caprice ? Oui, Monsieur le Président, nous savons que vous n'aimez pas la sémantique de la CGT, mais c'est ainsi. Comment voulez-vous qualifier autrement votre attitude hautaine et méprisante, soutenue par les trois membres de la direction présents ?

Mardi, les personnels étaient venus nombreux, de plusieurs services autres que les seuls toulousains (Castanet, Colomiers, Balma). Ils étaient venus vous exprimer leur souffrance, leur quotidien, leur rejet de la démarche stratégique.

Qu'à cela ne tienne, en bons représentants d'une administration de l'Etat, les membres de la direction ont refusé de s'exprimer devant des élus de la République.

Nous, nous savons que vous avez un double langage. Nous ne prendrons qu'un exemple : le débat public lors du Conseil Communautaire des Portes du Comminges le 1^{er} juillet.

Les personnels ont bien entendu que vous « étiez à la maison », que « c'était vous le patron », selon vos propres mots. Cette « maison », comme vous dites, n'est pas la vôtre mais celle des usagers, contribuables et agents du département. Et vous n'êtes pas le « patron » car votre ami Macron n'a pas encore supprimé le statut des fonctionnaires ni privatisé la DGFIP !

Nous entendons déjà vos réponses : « Je n'accepte pas ces méthodes. Je n'ai jamais fermé la porte » ... et bla bla bla, et bla bla bla.

Sauf que la réalité est toute autre. Les personnels n'acceptent pas non plus vos méthodes, se voir imposer des contre-réformes qu'ils ne veulent pas, voir leurs droits et garanties bafoués lors des CAPL, se voir refuser une occasion d'échanger avec vous sur leur réalité quotidienne au travail, sous des prétextes d'une futilité évidente. **Votre renoncement ce jour-là est véritablement une mascarade qui ne vous honore pas et clôture de manière indigne deux années de monologue social.**

Nous n'irons pas plus loin aujourd'hui sur ce sujet mais nous espérons pouvoir noter **un changement d'attitude de votre part lundi prochain en deuxième lecture de ce Comité Technique Local.**

Nous allons aborder maintenant **quelques éléments d'ordre général sur la mise en place de la région Midi-Roupyllon.**

Vous devez nous présenter aujourd'hui un point d'étape depuis le dernier CTL en date du 19 juin.

Nous réitérons aujourd'hui notre demande d'un vote sur la mise en œuvre de la réforme régionale issue de la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015.

L'annexe 2, portant l'intitulé « Feuille de route accompagnement RH de la réforme des services régionaux de l'Etat » fait état, je cite, « d'un dialogue social renforcé avec les représentants des personnels au travers d'une concertation approfondie interministérielle et ministérielle, conduite tant au niveau local qu'au niveau national ».

Allez-vous refuser à nouveau ce droit aux représentants des personnels d'exprimer leur position sur une contre-réforme ?

De même, nous vous demandons la tenue d'un CTL commun entre les DRFiP de Haute-Garonne et de l'Hérault, tout comme un CHS-CT commun.

Qu'y a-t-il eu de nouveau depuis le 19 juin ? Le Conseil des Ministres en date du 31 juillet dont le compte-rendu est édifiant. Quelques exemples :

- « Cette réforme sans précédent est l'occasion de moderniser en profondeur le fonctionnement des services de l'Etat. » **Cela fait doucement écho aux propos du Ministre de l'Economie, notre Ministre, qui sous-entendrait que nous sommes « has-been ». Interrogé vendredi lors d'un débat public du think-tank «En temps réel», Emmanuel Macron a estimé en off que le statut des fonctionnaires n'était «plus adapté au monde tel qu'il va» et «plus justifiable compte tenu de ses missions».**
- « A l'exception de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, les chefs-lieux provisoires des régions sont les villes les plus peuplées des nouvelles régions. » En l'occurrence pour nous, c'est Toulouse ! **Pouvez-vous nous en dire plus sur ce critère obscur ?**
- « le siège des chambres régionales des comptes fusionnés des régions Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est fixé à Montpellier ». **Pourquoi ? Quel devenir pour les personnels ? Combien de collègues concernés de la DGFIP ? Quel impact sur le lien avec nos services ?**
- « chacun souhaite, de la part des différentes administrations plus d'efficacité, plus d'unité, plus de proximité, plus de simplicité et plus de dialogue. » **Pouvez-vous nous décliner chacun des objectifs pour notre direction ?**
- « L'action culturelle de proximité est prioritaire. Dans les quarante départements les plus peuplés, un conseiller dédié à l'action culturelle assurera l'interface de proximité avec les collectivités territoriales, les institutions et les acteurs culturels locaux ». **Est-ce à dire que le gouvernement ne promouvra pas la culture dans les départements moins peuplés ? La culture serait-elle alors comme la confiture ? Moins on en a, plus on l'étale ?**

- « les services régionaux de l'Etat supporteront, dès 2016 et dans les années suivantes, les deux tiers des efforts de réduction d'effectifs : cela sera possible grâce aux marges dégagées par la fusion des services. » **Cela veut-il dire que toute fusion de services entraînera des suppressions d'emplois ? Pouvez-vous nous donner les services concernés et le calendrier précis ? Est-ce l'anticipation de la proposition n° 7 du rapport de la Cour des Comptes sur la masse salariale de l'Etat commandé par la commission des finances du Sénat et présenté le 9 septembre : la reprise de la baisse des effectifs de l'État, dans le cadre d'une réflexion sur le périmètre des missions de service public, et le freinage de leur progression dans les autres fonctions publiques ?**
- « les fonctions support des administrations de l'Etat seront mutualisées dans chaque ville ». **Pouvez-vous nous en dire plus ?**

Prenons maintenant un seul exemple de l'annexe 2, portant l'intitulé « **Feuille de route accompagnement RH de la réforme des services régionaux de l'Etat** ».

- engagement n°5 : créer une nouvelle priorité d'affectation ou de détachement et engagement n°6 : mobiliser les bourses de l'emploi public. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette bourse interministérielle, « véritable marché de l'emploi public local » ? **Est-ce que le nombre indécent d'emplois vacants dans notre direction annonce la venue de collègues d'autres administrations ou collectivités dans nos services ?**

Comme vous nous avez adressé l'annexe 1, intitulée « **Administration territoriale de l'Etat. Document de référence. Création des DR-D-JSCP (PP)** », nous avons des remarques. Il semblerait que ce soient les attentats contre Charlie Hebdo qui amènent à revoir le réseau jeunesse, sport et cohésion sociale. Mais peu après, le lien est fait avec l'Euro 2016 où sont impliquées l'ensemble des DRJSCS (Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) et DDCS(PP) (Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations). **Pensez-vous réellement que l'argent roi de l'Euro 2016 va favoriser cette cohésion sociale ?** Il n'y a qu'à regarder cette structure hideuse à la sortie du Métro Capitole ou bien encore le compte à rebours installé au Métro **Jaurès** !

Le gouvernement nous vante dans cette annexe que les politiques publiques portées par les DRJCS et DDCS(PP) seront plus efficaces demain en mobilisant notamment les politiques d'accueil et d'intégration des migrants.

Rappelons qu'il a fallu la photo tragique d'un enfant syrien retrouvé mort sur une plage turque pour une prise de conscience des politiciens et sûrement des citoyens.

Nous étions nombreux à être Charlie au lendemain du 7 janvier. Aujourd'hui la polémique enfle à nouveau autour d'un dessin de RISS sur une caricature autour de cette photo. Je vous invite à lire la page 2 du numéro de Charlie Hebdo de cette semaine. La page du dessinateur Luz, «Le dessin satirique expliqué aux cons (et en particulier aux médias) », en dit sur le long chemin à parcourir sur la cohésion sociale.

De nombreux réfugiés frappent aux portes de l'Union Européenne. Ils doivent être accueillis dignement par chaque Etat européen, sans tergiverser, sans considération de nationalité ou d'éventuelle appartenance religieuse. C'est l'application de la Convention de Genève, des Traités européens, de notre Constitution.

L'asile est un droit !

La France, qui se veut le pays des droits de l'Homme, doit prendre toute sa place dans cet accueil. Les 24 000 places prévues en deux ans par le gouvernement Français sont bien en dessous des possibilités de notre pays et surtout des nécessités de la situation. Il faut développer partout la solidarité, comme notre Peuple a toujours su le faire au cours son Histoire.

Mais le drame que vivent tous ces femmes, hommes, et enfants ne tombe pas du ciel. Il est le résultat du chaos provoqué sur tout le pourtour méditerranéen par les guerres en Irak et en Syrie, par la destruction de l'Etat libyen, par le développement de la dictature en Erythrée. Les Etats européens, et la France en particulier, ne sont pas pour rien dans ce chaos. Et ce ne sont pas de nouveaux bombardements, en Syrie ou ailleurs, qui régleront quoi que ce soit. Si les bombes tombent, de nombreuses familles fuiront pour garder leur vie sauve ! **La seule solution ne peut être que politique. Pour cela, il est temps de dialoguer avec tous ceux qui peuvent y contribuer.**

L'attention portée aujourd'hui, à juste titre, sur les réfugiés pourrait faire penser qu'ils seraient de « bons » migrants, dignes d'être accueillis, tandis que les autres, qui ne fuient « que » la misère et l'absence de perspectives chez eux, devraient être refoulés. Il n'en est rien.

Chacun sait qu'aucun mur, aussi haut soit-il, aucune loi, aussi restrictive soit-elle, n'empêcheront jamais un migrant de tenter sa chance ailleurs s'il n'a aucune perspective d'avenir pour lui et sa famille dans son pays.

La CGT appelle à la solidarité entre travailleurs d'ici et d'ailleurs.

Sur la fiche proprement dite établie par la direction pour ce CTL, nous avons plusieurs questions.

« Le DRFiP de la Haute-Garonne a été désigné comme interlocuteur du préfet au titre du ministère des finances et des comptes publics ». **Est-ce que vous continuerez d'exercer cette fonction à compter du 15 octobre ? Et dans l'affirmative, sous quel statut ?**

Sur le contrôle budgétaire régional : « les emplois affectés à l'exercice de la mission devront correspondre à la somme des emplois des deux services actuels. Cette situation appelle donc des transferts d'emplois de Montpellier vers Toulouse ». **Combien ?**

Sur la mission d'expertise économique et financière : « un cadre de haut niveau devrait prendre la responsabilité de ce service d'expertise ». Nous avons cherché en vain dans le statut des fonctionnaires ce qu'est un cadre de haut niveau. **Est-ce un changement à venir comme le veut le ministre de haut niveau, Emmanuel Macron ? Comment définissez-vous un cadre de haut-niveau ?**

Sur la mission d'expertise économique et financière : vous présentez le transfert d'un emploi de A au titre du PLF 2016 et le transfert d'un emploi de A+ au titre du PLF 2017. Les fiches du CTL du 19 juin mentionnaient à Montpellier : 1 A et 0,5 A+. **Pourquoi deux emplois transférés maintenant ?**

Sur la paierie régionale :

- **l'emploi : nous voulons avant tout dénoncer le déni de dialogue social à travers la dernière CAPL A qui a vu valider la mutation en ALD de l'adjoint de la trésorerie de Castanet vers la Paierie Régionale au 1^{er} janvier 2016, comme si l'abandon du recouvrement de l'impôt à Castanet était également déjà entériné !**

Lors du CTL du 19 juin, vous avez indiqué que l'équipe de la paierie régionale de Montpellier était composée de 9 personnes (1 A+, 1 A, 4 B et 3 C). **Maintenant, vous parlez du transfert de 7 emplois ? Qu'en est-il ? Quelles catégories d'emplois transférés ? Combien de A, de B et de C ?**

Comme le mouvement de mutation n'interviendra qu'au 1^{er} septembre 2016, quels renforts sont prévus à Toulouse et combien ?

Le transfert des compétences est ouvert à l'horizon 2017 entre les métropoles de Toulouse et Montpellier, les treize conseils départementaux et la future région. Comment seront évaluées les charges ? Comment les emplois sont-ils déjà évalués en fonction des charges ?

- **le siège provisoire de la paierie régionale est à Toulouse jusqu'au 1^{er} juillet 2016.** Une annexe sera cependant maintenue à Montpellier jusqu'au 1^{er} septembre 2016, date du mouvement de mutation.

Comment vont s'articuler ces deux entités avec un seul payeur à Toulouse ? Qui sera-t-il d'ailleurs ? L'actuel comptable de la Paierie Régionale de Toulouse ?

Comment vont être passées les écritures comptables ? Par qui ? Quel accueil des régisseurs à Montpellier ? Quel calendrier et quelle équipe dédiée pour le transfert des marchés publics ? De l'actif et du passif ? Quid des payes des agents de Languedoc-Roussillon ?

- **la gestion des personnels** : de qui vont dépendre les personnels de l'annexe ? Par qui seront-ils notés ?

- **l'installation matérielle** : les locaux actuels de la Paierie Régionale de Toulouse ne permettent pas l'accueil des sept emplois transférés, à moins de transférer des chaises vides et de les empiler dans un coin.

Qu'avez-vous prévu ? Au-delà de l'exercice des missions, les personnels de Toulouse s'interrogent sur des questions qui peuvent vous paraître de bas niveau, à savoir le maintien d'une place de parking, la garantie d'un proche accès à la cantine du conseil régional.

Toutes ces interrogations démontrent encore une fois la précipitation avec laquelle l'Etat et ses directeurs aux ordres appliquent les contre-réformes en se souciant peut-être, un jour, de l'aspect humain.

La CGT Finances Publiques 31 va continuer, dans l'unité la plus large, d'informer les personnels, d'amplifier la mobilisation.

**L'important rassemblement du 22 septembre en appelle d'autres.
Vous êtes prévenus.**